

Amherst, le 13 janvier 2020

À la séance ordinaire du conseil de la Municipalité du Canton d'Amherst tenue le 13<sup>e</sup> jour du mois de janvier 2020, à laquelle sont présents, le maire, monsieur Jean-Guy Galipeau et les conseillers :

Jean Bourassa  
Robert Cardinal  
Caroline Champoux

Yves Duval  
Daniel Lampron  
Robert Laperrière

Formant tous quorum sous la présidence du maire

Monsieur Marc St-Pierre, directeur général et monsieur Martin Léger, directeur général adjoint sont aussi présents.

Monsieur le maire soumet à madame la conseillère et messieurs les conseillers l'ordre du jour.

**ORDRE DU JOUR**  
**Assemblée ordinaire du 13 janvier 2020**

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Ratification de l'ordre du jour**
- 3. Ratification de la séance ordinaire du 9 décembre 2019 et de la séance extraordinaire du 11 décembre 2019**

Résolutions numéros 245.12.2019 à 259.12.2019 inclusivement pour la séance ordinaire du 9 décembre 2019 et résolutions 260.12.2019 à 267.12.2019 pour la séance extraordinaire du 11 décembre 2019
- 4. Ratification des déboursés pour les mois de novembre 2019 et décembre 2019**
  - 4.1. Déboursés du 01-11-2019 au 30-11-2019 pour un montant total de 373 464.12 \$ ; salaires du personnel et rémunération du conseil pour un montant de 33 425.53 \$ et déboursés du 01-12-2019 au 31-12-2019 pour un montant total de 180 282.22 \$ ; salaire du personnel et rémunération du conseil pour un montant de 59 566.08 \$
- 5. Correspondance**
- 6. Administration générale**
  - 6.1. Avis de motion – Règlement 542-20 décrétant une dépense de 1 100 000 \$ et un emprunt de 1 100 000 \$ pour effectuer des dépenses en immobilisations pour la réfection des chemins municipaux
  - 6.2. Présentation du règlement 542-20 décrétant une dépense de 1 100 000 \$ et un emprunt de 1 100 000 \$ pour effectuer des dépenses en immobilisations pour la réfection des chemins municipaux
  - 6.3. Avis de motion – Règlement 543-20 établissant un code d'éthique et de déontologie pour les élus municipaux

- 6.4 Présentation du règlement 543-20 établissant un code d'éthique et de déontologie pour les élus municipaux
- 6.5 Acquisition du lot 4 613 782 localisé en zone inondable
- 6.6 Appui à la ville de Mont-Tremblant pour sa demande au Fonds de développement des territoires 2020 de la MRC des Laurentides dans le cadre du projet « Origine destination »
- 6.7 Desserte cellulaire - Octroi de mandat
- 6.8 Avis de motion – Règlement 545-20 modifiant le règlement 316-98 décrétant les tarifs applicables pour la délivrance de certains services municipaux
- 6.9 Présentation du règlement 545-20 modifiant le règlement 316-98 décrétant les tarifs applicables pour la délivrance de certains services municipaux

**7. Sécurité publique**

- 7.1 Dépôt bilan annuel et mensuel des Premiers répondants 2019
- 7.2 Dossier concernant la Régie Incendie Nord Ouest Laurentides

**8. Travaux publics**

- 8.1 Correction à la résolution 235-11-2019
- 8.2 Adoption de la programmation partielle des travaux de voirie dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023

**9. Hygiène du milieu et environnement**

- 9.1 Acceptation de l'offre de services de la RIDR pour la patrouille verte
- 9.2 Demande de subvention dans le cadre du Programme pour la lutte contre les plantes exotiques envahissantes (2018-2023) – Volet II

**10. Urbanisme et mise en valeur du territoire**

- 10.1 Dépôt rapport M. Martin Léger
- 10.2 Prolongation de la dérogation mineure du 183, rue Amherst
- 10.3 Avis de motion – Règlement amendant le règlement 544-20 visant à réactualiser certains coûts de permis, certificats et dépôt de demande de dérogation mineure et usages conditionnels
- 10.4 Adoption du premier projet de règlement 544-20 visant à réactualiser certains coûts de permis, certificats et dépôt de demande de dérogation mineure et usages conditionnels

**11. Loisirs et culture**

**12. Histoire et patrimoine**

- 12.1 Adoption du règlement 539-19 citation
- 12.2 Autorisation de déboursé – Mise à niveau de la cloche de l'ancienne église de St-Rémi

**13- Affaire(s) nouvelle(s)**

**14- Période de questions**

**15- Levée de la séance**

**1 OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**2 RÉS 001.01.2020 RATIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Cardinal

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé, en ajoutant le point suivant :  
13.1 Bulletin cumulatif écocentre – Année 2019

Adoptée à la majorité

**3**                    **RÉS 002.01.2020**                    **RATIFICATION DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 DÉCEMBRE 2019 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 11 DÉCEMBRE 2019**

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lampron

QUE le directeur général soit exempté de la lecture des procès-verbaux de la séance ordinaire du 9 décembre 2019 et de la séance extraordinaire du 11 décembre 2019, les membres du conseil l'ayant reçu au moins 72 heures avant le début de la présente séance.

QUE les procès-verbaux de la séance ordinaire du 9 décembre 2019, résolutions numéros 245.12.2019 à 259.12.2019 inclusivement et de la séance extraordinaire du 11 décembre 2019 résolutions 260.12.2019 à 267.12.2019 inclusivement soient adoptés tel que rédigé.

Adoptée à la majorité

**4**                    **RATIFICATION DES DÉBOURSÉS POUR LES MOIS DE NOVEMBRE 2019 ET DÉCEMBRE 2019**

**4.1**                    **RÉS 003.01.2020**                    **DÉBOURSÉS POUR LES MOIS DE NOVEMBRE 2019 ET DÉCEMBRE 2019**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean Bourassa

QUE le conseil ratifie les déboursés du 01-11-2019 au 30-11-2019 pour un montant total de 373 464.12 \$ ainsi que les salaires du personnel et la rémunération du conseil pour un montant 33 425.53 \$ et les déboursés du 01-12-2019 au 31-12-2019 pour un montant total de 180 282.22 \$ ; salaire du personnel et rémunération du conseil pour un montant de 59 566.08 \$

Adoptée à la majorité

**5**                    **CORRESPONDANCES**

**6.**                    **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**6.1**                    **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 542-20 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 1 053 595\$ ET UN EMPRUNT DE 1 053 595\$ POUR EFFECTUER DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS POUR LA RÉFECTION DES CHEMINS MUNICIPAUX**

Monsieur le conseiller Yves Duval donne avis de motion qu'à une séance ultérieure sera présenté au conseil pour adoption le règlement 542-20 décrétant une dépense de 1 053 595 \$ et un emprunt de 1 053 595 \$ pour effectuer des dépenses en immobilisations pour la réfection des chemins municipaux.

**6.2**                    **PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 542-20 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 1 053 595\$ ET UN EMPRUNT DE 1 053 595\$ POUR EFFECTUER DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS POUR LA RÉFECTION DES CHEMINS MUNICIPAUX**

Monsieur le maire Jean-Guy Galipeau procède à la présentation du projet de règlement 542-20 décrétant une dépense de 1 053 595 \$ et un emprunt de 1 053 595 \$ pour effectuer des dépenses en immobilisations pour la réfection des chemins municipaux.

**6.3 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 543-20 ÉTABLISSANT UN CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE POUR LES ÉLUS MUNICIPAUX**

Monsieur le conseiller Jean Bourassa donne avis de motion qu'à une séance ultérieure sera présenté au conseil pour adoption le règlement 543-20 établissant un code d'éthique et de déontologie pour les élus municipaux.

**6.4 PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 543-20 ÉTABLISSANT UN CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE POUR LES ÉLUS MUNICIPAUX**

Monsieur le maire Jean-Guy Galipeau procède à la présentation du projet de règlement 543-20 établissant un code d'éthique et de déontologie pour les élus municipaux.

**6.5 RÉS 004.01.2020 ACQUISITION DU LOT 4 613 782 LOCALISÉ EN ZONE INONDABLE**

CONSIDÉRANT les inondations vécues au printemps 2019 dans la municipalité d'Amherst;

CONSIDÉRANT que suite aux inondations, le gouvernement du Québec a créé par décret la zone d'intervention spéciale (ZIS) ainsi qu'un *Programme général d'indemnisation et d'aide financière relatif aux inondations et pluies abondantes survenues du 14 avril au 24 avril 2019 dans des municipalités du Québec*;

CONSIDÉRANT le dossier numéro 20772 de la Direction du rétablissement du ministère de la Sécurité publique par lequel la requérante opte pour l'allocation de départ et s'engage, après démolition de la résidence, à céder son terrain, numéro matricule 0693-69-5408 à la municipalité d'Amherst pour la somme nominale de 1.00 \$;

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lampron

QUE le conseil accepte d'acquérir le terrain numéro matricule 0693-69-5408 pour la somme nominale de 1.00 \$;

QUE les frais notariés relatifs à cette transaction soient à la charge de la requérante;

QUE le conseil autorise monsieur le maire Jean-Guy Galipeau et monsieur Marc St-Pierre, directeur général à signer, pour et au nom de la municipalité d'Amherst tout document en lien avec ce dossier.

Adoptée à la majorité

**6.6 RÉS 005.01.2020 APPUI À LA VILLE DE MONT-TREMBLANT POUR SA DEMANDE AU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES 2020 DE LA MRC DES LAURENTIDES DANS LE CADRE DU PROJET « ORIGINE DESTINATION »**

CONSIDÉRANT que la pénurie de main-d'œuvre est une préoccupation partagée;

CONSIDÉRANT que l'accès au logement abordable est une préoccupation qui est reliée;

CONSIDÉRANT que les municipalités partagent ces préoccupations;

CONSIDÉRANT l'opportunité que représente le Fonds de développement des territoires pour développer une stratégie en vue de contrer la problématique de la main-d'œuvre sur le territoire;

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lampron

Que la municipalité d'Amherst appuie la Ville de Mont-Tremblant dans le cadre du dépôt de son projet « Origine destination » au Fonds de développement des territoires 2020 de la MRC des Laurentides.

Adoptée à la majorité

**6.7**                    **RÉS 006.01.2020**                    **DESSERTE CELLULAIRE – OCTROI DE MANDAT**

CONSIDÉRANT la problématique engendrée par l'absence de couverture cellulaire dans le secteur de Vendée de la municipalité d'Amherst;

CONSIDÉRANT que les nombreuses démarches entreprises par la municipalité d'Amherst depuis 2017 auprès des diverses instances gouvernementales provinciale et fédérale, de même qu'auprès des entreprises de télécommunication sont demeurées vaines;

CONSIDÉRANT que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020 Bell Canada n'offre plus de service de téléavertisseur faisant en sorte qu'il est devenu pratiquement impossible pour les services d'urgence (premiers répondants et/ou pompiers) du secteur de Vendée de recevoir les appels d'intervention;

CONSIDÉRANT que le secteur de Vendée représente près de cinquante pourcent de la population de la municipalité d'Amherst;

CONSIDÉRANT qu'il est primordial de faire avancer ce dossier et que, pour ce faire, la municipalité a besoin de l'accompagnement de professionnels des communications et des relations publique;

Il est proposé par monsieur le conseiller Yves Duval

QUE le conseil accepte l'offre de services de la firme Citoyen visant à soutenir la municipalité d'Amherst dans ses démarches médiatiques visant à trouver une solution à la problématique importante de la desserte cellulaire dans le secteur de Vendée, le tout pour un montant de 4 250 \$ plus les taxes applicables auquel peut s'ajouter les frais de déplacements, de messagerie ou de fil de presse ainsi que tout autres frais externes;

QUE cette dépense soit affectée au poste budgétaire 02 13000 410.

QUE monsieur Marc St-Pierre, directeur général soit requis de donner suite dans ce dossier.

Adoptée à la majorité

**6.8**                    **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 545-20 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 316-98 DÉCRÉTANT LES TARIFS APPLICABLES POUR LA DÉLIVRANCE DE CERTAINS SERVICES MUNICIPAUX**

Monsieur le conseiller Robert Laperrière donne avis de motion qu'à une séance ultérieure sera présenté au conseil pour adoption le règlement 545-20 modifiant le règlement 316-98 décrétant les tarifs applicables pour la délivrance de certains services municipaux.

**6.9**            **PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 545-20 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 316-98 DÉCRÉTANT LES TARIFS APPLICABLES POUR LA DÉLIVRANCE DE CERTAINS SERVICES MUNICIPAUX**

Monsieur le maire Jean-Guy Galipeau procède à la présentation du projet de règlement 545-20 modifiant le règlement 316-98 décrétant les tarifs applicables pour la délivrance de certains services municipaux.

**7.**            **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**7.1**            **DÉPÔT DU BILAN ANNUEL ET MENSUEL DES PREMIERS RÉPONDANTS 2019**

Monsieur le conseiller Yves Duval, dépose le rapport annuel et mensuel (décembre) des interventions des premiers répondants pour l'année 2019.

**7.2**            **RÉS 007.01.2020            DOSSIER CONCERNANT LA RÉGIE INCENDIE NORD OUEST LAURENTIDES (RINOL)**

*Madame la conseillère Caroline Champoux se retire des discussions et ne participe pas au vote compte tenu de son intérêt dans ce dossier.*

CONSIDÉRANT que la municipalité d'Amherst s'est prévaluée des articles 569 et suivants du Code municipal pour conclure une entente relative à la mise en place d'un service de sécurité incendie sur tout son territoire et ceux des municipalités d'Arundel, Huberdeau, La Conception, Lac-Supérieur, La Minerve et Saint-Faustin-Lac-Carré;

CONSIDÉRANT que la Régie incendie Nord Ouest Laurentides (RINOL) a été créée suite à la signature de cette entente;

CONSIDÉRANT que lors du dernier conseil d'administration de la RINOL, il a été recommandé aux municipalités de revoir et renouveler l'entente intermunicipale avant son terme;

CONSIDÉRANT que les municipalités ont jusqu'au mois de février 2020 pour signifier leur intérêt, ou pas, à la réouverture de l'entente avant son terme et sachant que cela peut être fait seulement si toutes les municipalités sont d'accord avec le principe;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean Bourassa

QUE la municipalité d'Amherst est ouverte à initier des discussions pour la renégociation visant le renouvellement anticipé de l'entente intermunicipale, à la condition que toutes les municipalités membres disposent d'une étude chiffrée sur les perspectives à venir ainsi que les différentes options offertes et ce avant de prendre une décision.

Adoptée à la majorité

**8**            **TRAVAUX PUBLICS**

**8.1**            **RÉS 008.01.2020            CORRECTION À LA RÉOLUTION 235.11.2019**

CONSIDÉRANT la résolution 235.11.2019 adoptée à la séance ordinaire du mois de novembre 2019 par laquelle le conseil octroyait les mandats d'entretien d'hiver des terrains municipaux ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de corriger les montants pour les unités 2, 6, 7 et 11 ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Yves Duval

QUE les corrections suivantes soient apportées à la résolution 235.11.2019:

UNITÉS	MONTANTS INSCRITS	MONTANTS CORRIGÉS
Unité # 2 (Caserne St-Rémi)	2 490.00	<b>2 491.50</b>
Unité # 6 (Tour à feu)	1 008.00	<b>1 009.80</b>
Unité # 7 (Halte routière)	1 008.00	<b>1 009.80</b>
Unité # 11	14 000.00	<b>14 100.00</b>

Adoptée à la majorité

8.2

**RÉS 009.01.2020**

**ADOPTION DE LA PROGRAMMATION DES TRAVAUX DE VOIRIE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) 2019-2023**

CONSIDÉRANT que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Cardinal

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation des travaux version n° 2020-01 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

QUE La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n° 2020-01 ci-jointe reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

QUE monsieur Marc St-Pierre, directeur général est requis de donner suite dans ce dossier.

Adoptée à la majorité

9.  
10.

## **HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**

9.1

### **RÉS 010.01.2020      ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICES DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DES DÉCHETS DE LA ROUGE (RIDR) POUR LA PATROUILLE VERTE**

CONSIDÉRANT l'implantation de la collecte des matières organiques à compter du mois de mai 2020;

CONSIDÉRANT que la collecte des matières organiques aura un impact sur la fréquence de collecte du bac noir;

CONSIDÉRANT qu'avec l'implantation de cette nouvelle collecte il y a lieu de bien informer la population;

CONSIDÉRANT l'offre de services déposée par la RIDR pour une « patrouille verte » en 2020;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Laperrière

QUE le conseil accepte l'offre de services de la Régie Intermunicipale des Déchets de la Rouge pour la mise en place d'une patrouille verte pour un montant de 5 590.00 \$ plus les taxes applicables;

QUE cette dépense soit affectée, à part égale, aux postes budgétaires 02 45110 446, 02 45210 446 et 02 45235 446.

Adoptée à la majorité

9.2

### **RÉS 011.01.2020      DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME POUR LA LUTTE CONTRE LES PLANTES EXOTIQUES ENVAHISSANTES (2018-2023) – VOLET II**

CONSIDÉRANT l'obligation pour les utilisateurs d'embarcations motorisées de procéder au lavage des embarcations avant leur mise à l'eau;

CONSIDÉRANT que plusieurs plans d'eau dans la région des Laurentides vivent une problématique de plantes exotiques envahissantes;



CONSIDÉRANT que le conseil considère primordiale de mieux informer et sensibiliser les utilisateurs des plans d'eau sur le risque de prolifération des plantes exotiques envahissantes;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Robert Bisson, conseiller en environnement et urbanisme;

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Champoux

QUE la municipalité d'Amherst dépose une demande d'aide financière dans le cadre du volet II du Programme pour la lutte contre les plantes exotiques envahissantes (2018-2023);

QUE le conseil autorise monsieur Marc St-Pierre, directeur général, à signer, pour et au nom de la municipalité d'Amherst, tous documents et/ou entente relative à cette demande.

Adoptée à la majorité

**11. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

**10.1 DÉPÔT RAPPORT MONSIEUR MARTIN LÉGER**

Monsieur Martin Léger, directeur général adjoint fait rapport des activités du service de l'urbanisme et de l'environnement pour l'année 2019.

**10.2 RÉS 012.01.2020 PROLONGATION DE LA DÉROGATION MINEURE DU 183, RUE AMHERST**

CONSIDÉRANT la résolution 162.08.2019 par laquelle le conseil acceptait la demande de dérogation mineure DM003-2019 pour la propriété sise au 183, rue Amherst;

CONSIDÉRANT que les travaux n'ont pas pu se réaliser dans les délais prévus au règlement;

CONSIDÉRANT la demande de la requérante de prolonger la dérogation mineure jusqu'au mois de mars 2020, date à laquelle elle sera en mesure de débiter les travaux;

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lampron

QUE le Conseil accepte de prolonger la dérogation mineure DM003-2019 jusqu'au trente-et-un (31) mai 2020;

QUE monsieur Martin Léger, directeur général adjoint soit requis de donner suite dans ce dossier.

Adoptée à la majorité

**10.3 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 544-20 MODIFIANT LES RÈGLEMENTS 351-02 SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS, 356-02 SUR LES DÉROGATIONS MINEURES ET 534-19 SUR LES USAGES CONDITIONNELS DÉCRÉTANT LES TARIFS APPLICABLES POUR L'ÉMISSION DE PERMIS, CERTIFICATS ET L'ÉTUDE DES DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES ET D'USAGES CONDITIONNELS**

Monsieur le conseiller Robert Laperrière donne avis de motion qu'à une séance ultérieure sera présenté au conseil pour adoption le règlement 544-20 modifiant

les règlements 351-02 sur les permis et certificats, 356-02 sur les dérogations mineures et 534-19 sur les usages conditionnels décrétant les tarifs applicables pour l'émission de permis, certificats et l'étude des demandes de dérogations mineures et d'usages conditionnels.

**10.4**                    **RÉS 013.01.2020**                    **ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 544-20 MODIFIANT LES RÈGLEMENTS 351-02 SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS, 356-02 SUR LES DÉROGATIONS MINEURES ET 534-19 SUR LES USAGES CONDITIONNELS DÉCRÉTANT LES TARIFS APPLICABLES POUR L'ÉMISSION DE PERMIS, CERTIFICATS ET L'ÉTUDE DES DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES ET D'USAGES CONDITIONNELS**

CONSIDÉRANT que le conseil de la municipalité d'Amherst a adopté en conformité au plan d'urbanisme sa réglementation d'urbanisme comprenant le règlement sur les permis et certificats numéro 351-02, le règlement sur les dérogations mineures 356-02 et le règlement sur les usages conditionnels 534-19 ;

CONSIDÉRANT que le conseil de la municipalité d'Amherst désire actualiser le coût des permis et certificats, des demandes de dérogations mineures et d'usages conditionnels ainsi que le pourcentage de contribution pour fins de parcs et espaces verts ;

CONSIDÉRANT QUE le présent règlement ne contient pas de dispositions susceptible d'approbation référendaire ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lampron

QUE le conseil adopte le premier projet de règlement 544-20 visant à réactualiser certains coûts de permis, certificats, dépôt de demande de dérogation mineure et usages conditionnels et pourcentage de contribution pour fins de parcs et espaces verts :

QU'une assemblée de consultation soit tenue le 10 février 2020 à 19h à l'hôtel-de-ville d'Amherst, 124, rue St-Louis, afin d'expliquer le projet.

Adoptée à la majorité

**11**                    **LOISIRS ET CULTURE**

**12**                    **HISTOIRE ET PATRIMOINE**

**12.1**                    **RÉS 014.01.2020**                    **ADOPTION DU RÈGLEMENT 539-19 AYANT POUR OBJET LA CITATION DU MOULIN À SCIE CONNU SOUS LE NOM DE MOULIN À THOMAS**

CONSIDÉRANT que la Loi sur le patrimoine culturel (L.R.Q., c. P-9.002) permet à une ville d'adopter toute réglementation lui permettant de protéger, de conserver, et de mettre en valeur un patrimoine dont la signification lui est familière et qui contribue à l'identité de sa collectivité;

CONSIDÉRANT l'avis de motion suivi de la présentation du projet de règlement 539-19 donné à la séance du 11 novembre 2019;

CONSIDÉRANT l'avis spécial signifié au propriétaire le 20 novembre 2019;

CONSIDÉRANT l'assemblée publique de consultation tenue le 13 décembre 2019 et la recommandation émise suite à cette assemblée par le Comité local du patrimoine;

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Champoux

QUE le Conseil adopte le règlement 539-19 ayant pour objet la citation du moulin à scie connu sous le nom de moulin à Thomas.

QU'UNE copie du règlement 539-19 ainsi que de la présente résolution soit transmise à la Direction des Laurentides du Ministère de la Culture et des communications.

Adoptée à la majorité

**12.2**                    **RÉS 015.01.2020**                    **AUTORISATION DE DÉBOURSÉ – MISE À NIVEAU DE LA CLOCHE DE L'ANCIENNE ÉGLISE DE ST-RÉMI**

*Monsieur le maire Jean-Guy Galipeau se retire des discussions et ne participe pas au vote compte tenu de son intérêt dans ce dossier.*

CONSIDÉRANT la résolution 112.06.2019 par laquelle le conseil acceptait l'offre de services de Léo Goudreau et Fils, numéro 1348 déposée le 30 mars 2019, au montant de 7 550.00 \$ avant taxes pour l'électrification de la cloche de l'ancienne église de St-Rémi;

CONSIDÉRANT que trois citoyens se sont engagés à participer financièrement au projet pour un montant total de 6 000.00 \$;

CONSIDÉRANT que les travaux ont été complétés;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean Bourassa

QUE le Conseil autorise un déboursé de 1 550.00 \$ plus les taxes applicables pour les travaux d'électrification et de remise en fonction de la cloche de l'ancienne église de St-Rémi;

QUE cette dépense soit affectée au poste budgétaire 02 70150 520.

Adoptée à la majorité

**13**                    **AFFAIRE(S) NOUVELLES(S)**

**13.1**                    **BULLETIN CUMULATIF ÉCOCENTRE – ANNÉE 2019**

Monsieur le maire Jean-Guy Galipeau fait mention au conseil du bilan cumulatif de l'écocentre d'Amherst pour l'année 2019.

**14**                    **PÉRIODE DE QUESTIONS**

**15**                    **RÉS 016.01.2020**                    **LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Laperrière

QUE la présente séance ordinaire soit levée.  
Il est 21h00

Adoptée à la majorité

---

Jean-Guy Galipeau  
Maire

---

Martin Léger  
Directeur général adjoint et  
secrétaire-trésorier adjoint

Je, Jean-Guy Galipeau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Jean-Guy Galipeau  
Maire